

# Annexe à l'avis de l'État sur le projet de PCAET de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTELMAR AGGLOMERATION

De façon générale, il convient de noter que la rédaction du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération (CAMA), se veut très synthétique, permettant à un public non habitué une appropriation facilitée du projet de plan.

Au regard des enjeux de qualité de l'air, il convient de rappeler que l'analyse du PCAET de la CAMA est réalisée sur la base du rapport « intégration de la qualité de l'air dans les PCAET » (version janvier 2022) réalisé par Atmo France et diffusé par l'ADEME.

## 1. Diagnostic

### 1.1. Observations générales

Le diagnostic est, dans l'ensemble, conforme aux attendus réglementaires et étudie la totalité des indicateurs nécessaires. Les rappels des différentes réglementations nationales et de contextes globaux sont complets et concis et permettent de bien situer l'apport des plans climats aux objectifs nationaux de transition écologiques.

La reprise des éléments des rapports du GIEC est particulièrement accessible et pourrait être diffusée plus largement à des fins de vulgarisation de ces problématiques au grand public.

Le diagnostic aurait utilement pu être complété par une analyse des indicateurs à l'échelle communale pour donner une vision plus précise des spécificités et des dynamiques internes à la CAMA.

Enfin, le choix de l'année 2018 comme référence des données pour le diagnostic aurait mérité une justification poussée, d'autant que les différents EPCI du territoire drômois ne partagent pas obligatoirement cette même base de référence. En outre, si l'on considère l'arrêt de ce PCAET fin 2023, ce sont presque 6 ans, soit l'échéance d'un PCAET qui se sont écoulés.

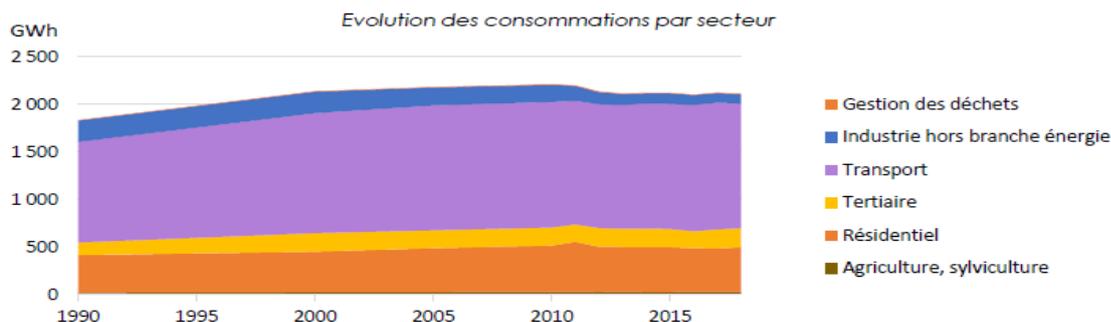
***Une actualisation des données devra être faite lors du bilan à mi-parcours du PCAET.***

### 1.2. Émissions de gaz à effet de serre et consommations d'énergies finales

Le diagnostic cite ses sources et précise les points de méthodologie nécessaires à la bonne compréhension des indicateurs chiffrés.

Le territoire présente une consommation d'énergie finale de 2111GWh pour l'année 2018, représentant 13 % de la consommation énergétique du département.

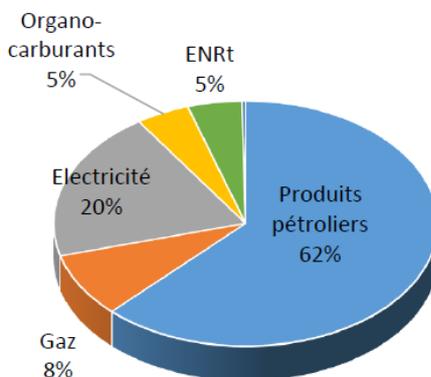
L'analyse des indicateurs est judicieusement complétée de graphiques de synthèse et d'une analyse sectorielle des consommations.



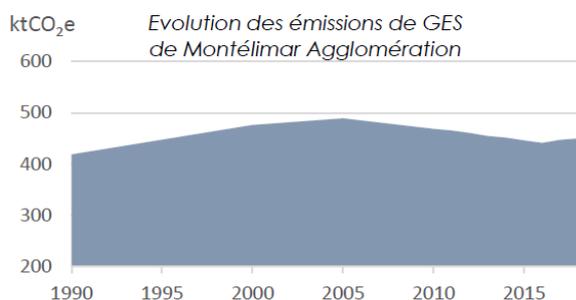
L'importance du secteur des transports est clairement mise en avant et les effets de la présence de l'autoroute sur cet indicateur convenablement rappelés.

Enfin, le document insiste sur la dépendance du territoire aux énergies fossiles, ce qui conditionne fortement les orientations stratégiques du PCAET.

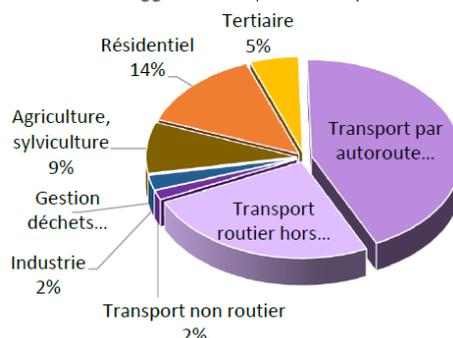
Mix énergétique 2018 tous secteurs



Concernant les émissions de gaz à effet de serre, le diagnostic retient, pour l'année 2018, 450ktCO<sub>2</sub> et compare ces émissions au niveau local, départemental et régional. L'analyse est complétée par des chiffres par secteur et l'évolution de ceux-ci.



Répartition des émissions de GES de Montélimar Agglomération par secteur (données 2018)



Comme en matière de consommations énergétiques, le diagnostic met en avant le secteur des transports et les effets de la circulation autoroutière (43 % des émissions pour le transport autoroutier).

Il convient toutefois de faire remarquer une imprécision en page 37 : l'affirmation que le territoire est fortement dépendant des énergies fossiles exprime une caractéristique énergétique. Cette situation engendre des conséquences en matière d'émissions mais le lien n'est pas suffisamment explicite dans ce chapitre. Il serait pertinent de reprendre la rédaction de ce paragraphe pour montrer plus explicitement le lien entre la forte dépendance du territoire aux énergies fossiles en raison de la circulation automobile présente sur le territoire et le niveau d'émissions de GES qui en découle.

### **1.3. Potentiel de réduction des émissions de GES et des consommations d'énergie finale**

Le potentiel de réduction de la consommation énergétique du territoire entre 2018 et 2050 est estimé à 1 062 GWh soit 50 % de réduction. Les leviers permettant d'arriver à ce potentiel sont bien décrits et détaillés secteur par secteur.

Concernant le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le diagnostic proposé est conforme aux prescriptions réglementaires et envisage un gain de 394 kteqCO<sub>2</sub> à horizon 2050.

Les potentiels de réduction des consommations et d'émissions de GES sont repris dans des tableaux de synthèse qui pourraient alimenter des supports de communication à destination du grand public.

Concernant le stockage du carbone, le diagnostic rappelle les principaux puits de carbone à l'échelle du territoire et retient environ 28,3 kteqCO<sub>2</sub> stockés chaque année. Rapportée aux émissions totales du territoire (450 kteqCO<sub>2</sub>), cette séquestration ne représente que 6,3 % des émissions.

L'étude du potentiel de développement du stockage de carbone est un sujet difficile à appréhender et le document reste sur ce sujet très théorique. L'argument central de ce chapitre porte sur l'importance des objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et la réduction des émissions, par rapport à un potentiel de séquestration de carbone assez faible. Malheureusement, les potentiels chiffrés des pratiques agricoles et forestières séquestrantes et de la construction bois ne sont pas assez mis en avant dans le texte du paragraphe 3.B p40 alors qu'une comparaison claire entre les émissions du territoire et ce potentiel maximal de séquestration aurait permis de renforcer cet argument.

Compte tenu du faible niveau de séquestration du territoire et de la difficulté à mobiliser les potentiels identifiés, une présentation sous forme de tableau synthétique, à l'instar des chapitres sur les consommations énergétiques et les émissions de GES, pourrait renforcer la visibilité de l'enjeu de réduction des émissions à la source et la prise en compte de la nécessité de limiter l'artificialisation des terres.

### **1.4. Production d'énergies renouvelables et estimation du potentiel**

La production énergétique renouvelable de Montélimar Agglomération était de 2 725 GWh en 2018, soit 40,2 MWh par habitant, plaçant ainsi le territoire de l'agglomération très largement au-dessus des moyennes constatées sur le département de la Drôme (12,7 MWh) et en région Auvergne Rhône-Alpes (6,1 MWh).

Cette grande production d'énergie renouvelable (EnR), supérieure de 30 % à la consommation énergétique finale du territoire, est principalement due à la présence d'installations hydroélectriques de grande envergure qui représentent 93 % de l'énergie produite. Cette situation particulière est bien relevée dans le diagnostic, mais aurait gagné à être complétée par des documents cartographiques pour montrer les disparités territoriales en matière de développement des EnR et en souligner les atouts et les faiblesses.

Le potentiel de développement des énergies renouvelables est étudié par filière de production et prend bien en compte les projets en cours de développement sur le territoire. Une synthèse sous forme de tableau est présentée p 55 mettant également en perspective la part de ce potentiel actuellement réalisé.

Énergie	Potentiel	Part du potentiel actuellement réalisé
Géothermie et aérothermie	51 GWh/an	53 %
Bois-énergie	132 GWh/an	73 %
Éolien	548 GWh/an	10 %
Solaire thermique	153 GWh/an	2 %
Solaire photovoltaïque	570 GWh/an	5 %
Méthanisation	47 GWh/an	Négligeable
Hydroélectrique	2 660 GWh/an	95 %
Chaleur fatale	35 GWh/an	Négligeable

*Potentiel en énergies renouvelables sur le territoire de Montélimar Agglomération  
Données ORCAE et SDE (Montélimar Agglomération)*

Le territoire fait le choix de ne pas additionner les potentiels, au motif qu'ils sont déterminés de façon théorique et que les projets ne mobilisent généralement qu'une partie du gisement d'EnR au regard des niveaux d'investissement nécessaires. Cette séparation en potentiels distincts permet également de rappeler l'importance fondamentale des politiques de sobriété pour l'atteinte des objectifs de transition énergétique.

L'impératif de sobriété, très justement relié aux difficultés de concrétisation des projets EnR dans le rapport, mériterait de se voir consacré un chapitre dédié.

Le chapitre dédié aux potentiels de développement des EnR propose en page 48 une remarque préliminaire sur l'intérêt limité, en matière de réduction des émissions de GES, des énergies renouvelables électriques issues du photovoltaïque et de l'éolien terrestre du fait de la nature peu carbonée de la production électrique française grâce au nucléaire, sans toutefois le citer. La remarque sur la nature peu carbonée du mix énergétique français pourrait, par exemple, être mieux intégrée au niveau de la définition de la stratégie du territoire pour éclairer les réflexions sur les priorités à donner aux politiques de transition écologique et notamment renforcer les actions de sobriété.

## 1.5. Réseaux de distribution et de transport d'électricité

L'ensemble des réseaux de distribution et de transport d'électricité et de gaz sont présentés dans le diagnostic. Compte tenu des caractéristiques du tissu urbain de l'agglomération et de la présence d'unités de production d'énergie de forte puissance comme les barrages hydroélectriques, l'évaluation du potentiel technique de raccordement des EnR ne fait pas apparaître de points de blocage à ce stade. Parallèlement, les travaux prospectifs du S3REnR montrent une prise en compte de l'évolution du contexte avec un renforcement des réseaux à mesure de l'avancée des projets.

## 1.6. Qualité de l'air

L'état des lieux «qualité de l'air» est correctement traité (chapitre 3.6 du diagnostic repris dans chapitre profil CAE 6 du rapport final pages 56-66). Il comprend :

- un bilan sur les émissions de polluants atmosphériques par secteur.
- une analyse sommaire sur le potentiel de réduction des polluants atmosphériques.
- une analyse des concentrations de polluants bien que non explicitement demandée réglementairement.

L'amorce d'analyse sur certains points pourrait être poursuivie, en particulier :

- l'analyse spatiale des polluants réglementés pourrait être complétée avec, sur la base des cartes présentées, la détermination des zones géographiques à enjeux qualité de l'air.
- le passage en revue des potentiels de réduction des émissions des polluants pourrait être complété d'une évaluation quantitative des potentiels de réduction ainsi qu'une projection dans le temps afin d'initier la stratégie du PCAET.

Le traitement de la qualité de l'air dans la partie « diagnostic » du PCAET est conforme aux exigences réglementaires. Au-delà du canevas réglementaire, un diagnostic plus documenté aiderait cependant à la prise en main du PCAET et faciliterait l'étape de définition de la stratégie et de ses leviers d'action.

## 1.7. Vulnérabilité

L'étude prospective de la vulnérabilité du territoire est conforme aux attendus et complète sur l'ensemble des thématiques couvertes par le champ de la vulnérabilité et l'adaptation aux effets du changement climatique.

La description du climat et ses évolutions font l'objet de paragraphes de synthèse qui permettent de bien cibler les enjeux prioritaires. A contrario, les chapitres traitant de la vulnérabilité du territoire, sujet plus complexe à appréhender, ne disposent pas de tel tableaux synthétiques. Le rapport serait avantageusement complété d'une synthèse des vulnérabilités du territoire pour améliorer l'appropriation de ces enjeux.

### Points clés

- Hausse des températures moyennes en Rhône-Alpes de 0,3 à 0,4°C par décennie sur la période 1959-2009
- Accentuation du réchauffement depuis les années 1980
- Réchauffement plus marqué au printemps et en été
- Peu ou pas d'évolution des précipitations
- Des sécheresses en progression
- Diminution de la durée d'enneigement en moyenne montagne

La problématique de gestion de la ressource en eau, dans ses différentes dimensions, aurait gagné en lisibilité en bénéficiant d'un chapitre d'introduction permettant de faire le lien avec les objectifs du PCAET. Le document cite les différents plans et dispositifs relatifs à la ressource en eau (plan Rhône et contrat de rivière, etc.) ainsi que leurs objectifs respectifs mais n'expose pas spécifiquement les points consacrés à la question du changement climatique, objet du PCAET.

## 2. Stratégie

La stratégie retenue du PCAET de la CAMA s'articule autour de 7 axes stratégiques :

1. Performance énergétique et réduction des émissions de GES
2. Développement des énergies renouvelables
3. Qualité de l'air
4. Mobilité
5. Agriculture, eau, biodiversité
6. Adaptation et santé
7. Accompagnement du changement

Ces axes sont cohérents avec les enjeux identifiés dans le diagnostic mais le lien aurait pu être plus explicite, via un récapitulatif des enjeux à la fin du diagnostic ou un sous-titre qui permettrait de mieux qualifier les orientations des axes stratégiques.

À titre d'exemple, la formulation de l'axe 5 : « Agriculture, eau, Biodiversité » reste générale et ne permet pas de faire le lien avec les objectifs principaux du PCAET que sont la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et des consommations énergétiques. La préservation des ressources en eau et de la biodiversité, est envisagée dans un PCAET comme facteur d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique plutôt qu'un objectif en soi. Le descriptif en p. 123 de l'axe 5 détaille les grandes lignes des actions s'y rapportant mais n'explique pas la raison de la constitution d'un tel objectif dans le PCAET. L'ajout d'un sous-titre faisant référence à la résilience du territoire ou aux facteurs d'adaptation aurait permis de mieux ancrer cet axe 5 dans le plan global du PCAET.

De la même façon, l'axe 4 « mobilité » aurait pu être complété d'une mention « lutter contre l'autosolisme » pour traduire l'orientation donnée aux politiques de mobilités du territoire et permettre une meilleure transition vers le plan d'actions.

En revanche, le choix du territoire de regrouper les enjeux de gouvernance du PCAET et de mobilisation des acteurs dans la thématique de l'accompagnement au changement, traduit une excellente compréhension des enjeux de transition énergétique et des mécanismes complexes de sa mise en œuvre. Cet axe de travail, qui comprend notamment l'exemplarité des collectivités et l'accompagnement des communes dans leur politique de transition écologique permettra une bonne appropriation des actions du PCAET par les différents acteurs du territoire.

La méthode ayant permis d'obtenir les objectifs se présente sous la forme d'une description synthétique (chapitre 4 p 126) et généraliste mais aurait mérité plus de détails. Ces objectifs sont réputés issus du travail de concertation interne et de la somme des gains espérés par les différentes actions ; cependant, les fiches « action » ne mentionnent que trop rarement les gains potentiels en matière d'émissions de GES, d'économies d'énergie ou de production d'énergie renouvelable, et les objectifs chiffrés de la stratégie sont issus du SRADDET sans détail sur les ordres de grandeur permettant d'y arriver. La validation des orientations stratégiques ayant été conduite en interne par la collectivité sans tenue d'un comité de pilotage ouvert aux partenaires, il reste donc difficile d'évaluer l'engagement de la collectivité dans la définition de ces objectifs.

### 2.1. Réduction des gaz à effet de serre

La stratégie du PCAET présente des objectifs de réduction des gaz à effet de serre compatibles avec les objectifs du SRADDET, à savoir -30 % en 2030 par rapport à 2015. Cet objectif n'est pas projeté jusqu'à 2050 mais décliné en valeur cible pour les différents secteurs d'activité. À ce stade du rapport, le choix d'une présentation des objectifs en gras dans un ensemble de texte dense, ne permet malheureusement pas de mettre en valeur la stratégie du territoire. De plus, un graphique de comparaison entre la trajectoire en matière d'émissions et le scénario tendanciel aurait été très appréciable.

## 2.2. Maîtrise de la consommation d'énergie finale

De la même façon que pour les émissions de GES, l'objectif de réduction de la consommation d'énergie finale de 15 % à horizon 2030 par rapport à 2015 n'est pas projeté à 2050 mais décliné pour les différents secteurs d'activité. Cet objectif n'est pas comparé au SRADDET ni à la Loi relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte (LTECV) qui ambitionne 20 % de réduction. Un graphique de comparaison des consommations énergétiques avec la production d'EnR aurait utilement complété ce chapitre en permettant de visualiser clairement la trajectoire du territoire et son positionnement par rapport aux objectifs régionaux et nationaux. En revanche, les précisions données sur les principaux leviers pour atteindre ces objectifs par secteurs constituent une bonne introduction pour le plan d'actions.

## 2.3. Développement des énergies renouvelables

L'objectif proposé à l'échelle du territoire est d'augmenter la production d'énergie renouvelable de 300 GWh en 2019 à 600 GWh en 2030, ce qui répond à l'objectif de la LTECV de porter la part des EnR à 33 % de l'énergie finale consommée en 2030. Compte tenu des potentiels de développement des ENR identifiés dans le diagnostic, cet objectif semble découler des perspectives de développement du photovoltaïque et des évolutions réglementaires plus que d'une ambition d'autonomie énergétique du territoire. Par ailleurs, compte tenu de l'importance de la production hydroélectrique, qui dépasse actuellement de 30 % les consommations énergétiques du territoire, il aurait été bienvenu de préciser dans ce chapitre, la base de calcul de cet objectif afin de lever toute ambiguïté.

Enfin, en référence à l'étude de potentiel présentée dans le diagnostic, qui considère le cumul des potentiels de production EnR comme un indicateur artificiel peu adapté au territoire, il peut paraître surprenant de ne pas trouver une déclinaison des objectifs chiffrés de la stratégie par filière.

## 2.4. Qualité de l'air

L'amélioration de la qualité de l'air figure dans l'architecture stratégique du PCAET en tant qu'axe n°3 sur les 7 axes stratégiques retenus (chapitre stratégie 3 page 122), et traduit la volonté de mise en avant de la thématique « air » par le territoire. Cependant, aucun objectif précis d'amélioration de la qualité de l'air ou de limitation de l'exposition des populations n'est indiqué dans cette partie. Il serait pertinent de compléter le contenu de la stratégie avec la définition d'objectifs précis de diminution des émissions et potentiellement l'intégration de l'enjeu santé pour sensibiliser les habitants et acteurs du territoire.

## 3. Plan d'actions

Le plan d'actions est structuré autour des 7 axes stratégiques, déclinés en 21 objectifs opérationnels puis en 45 fiches « action ».

L'ajout d'un tableau synthétique en introduction du plan d'actions est bienvenu pour apprécier de façon globale son étendue et sa cohérence, mais il aurait été très intéressant, par exemple, d'introduire les codes couleurs des axes du plan d'action directement dans le rapport stratégique afin de renforcer la continuité graphique du document. De même, la mention des référents techniques et des Vices-Présidents pilotes, qui est une excellente initiative en matière de gouvernance du PCAET, aurait dû être plus clairement exposée dans le rapport stratégique, ou tout du moins être citée dans la fiche action 7,3,1 : « Structurer la gouvernance du PCAET ».

De façon générale, certains commentaires portés dans la rubrique « description des actions » semblent réservés à un usage interne. Un contrôle rigoureux de la collectivité sur la rédaction du

document sera indispensable avant la consultation publique afin de s'assurer de la qualité du document mis à disposition.

Enfin, trop de fiches-action (par exemple les 1,1,21 et 1,1,2) mentionnent des objectifs généraux de réduction de consommations énergétiques mais ne traduisent pas l'ambition chiffrée dans la rubrique « Estimation des gains climatiques et énergétiques » alors même que les indicateurs de suivi sont convenablement renseignés. Cela contribue à affaiblir le document alors que l'engagement de la collectivité à porter l'action jusqu'au bout et à renseigner des indicateurs lors du bilan à mi-parcours ne doit faire planer aucun doute.

### **3.1. Améliorer l'efficacité énergétique**

La thématique d'efficacité énergétique est bien comprise par le territoire, dans sa dimension écologique autant qu'économique. De plus, les professionnels de la filière disposent d'une offre de services en adéquation avec les besoins. Les actions portent essentiellement sur :

- un renforcement du soutien à la rénovation énergétique par une meilleure structuration des dispositifs existants,

- une amélioration de la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments publics par des travaux de rénovation mais aussi une optimisation des usages,

- un traitement des sources immédiates de déperditions énergétiques, comme l'éclairage nocturne, la publicité ou les équipements énergivores, tels que la piscine municipale.

Au regard des ambitions affichées et des moyens prévus pour la mise en œuvre des actions, le PCAET est conforme aux attentes.

### **3.2. Augmenter la production d'énergie renouvelable**

Le développement des EnR est majoritairement porté par la mise en place d'un schéma directeur des énergies. À l'échelle de l'agglomération, la conduite d'un tel schéma est très pertinente pour une phase opérationnelle mais l'absence d'attendus en termes d'objectifs chiffrés fait craindre une portée limitée de cette action. Le soutien au déploiement de réseau de chaleur et à la géothermie est également un axe intéressant même si les actions se limitent à des études préliminaires de potentiel. Enfin le développement de la production de biogaz issue de déchets du territoire ou des sous-produits agricoles est trop peu mentionné dans le plan d'actions. Compte tenu de la taille de l'agglomération, de la disponibilité d'un gisement local « méthanisable » et des consommations de gaz non substituables du territoire, une action plus ambitieuse en la matière aurait été atteignable.

### **3.3. Réduire l'empreinte environnementale du numérique**

Les PCAET lancés après le 15 novembre 2021 doivent comporter un axe de réduction de l'empreinte environnementale du numérique dans leur plan d'actions. Même si le territoire a lancé son PCAET avant cette date, il serait intéressant d'inclure la réduction de l'empreinte environnementale du numérique dans les actions du PCAET et à minima d'avoir une action sur l'état des lieux, l'analyse et une feuille de route à mettre en place dans le cadre du suivi du PCAET.

### **3.4. Intégration des enjeux de préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et des pratiques agricoles vertueuses dans le PCAET**

Comme mentionné dans l'analyse du rapport stratégique, la thématique « Agriculture, eau, forêts, biodiversité » est intégrée de façon trop artificielle dans le PCAET. S'il ne fait aucun doute que ces enjeux sont indissociables de ceux de sobriété énergétique et de réduction des émissions de GES, leur intégration dans un plan d'actions se doit d'être justifiée au regard des objectifs climatiques recherchés et corrélée aux perspectives d'adaptation du territoire au changement climatique.

Les actions proposées, par ailleurs très pertinentes sur de nombreux champs du PCAET, comme la promotion de pratiques agricoles séquestrantes ou l'organisation d'une gouvernance de l'eau sur le territoire, semblent juxtaposées au plan d'actions sans explication précise de la nécessité de traiter de manière conjointe les thématiques climatiques, de préservation des ressources naturelles et de biodiversité. Les actions affectées à l'axe stratégique n°5 : Agriculture, eau, forêt, biodiversité ont des effets positifs dans d'autres champs du PCAET comme la réduction des émissions des GES du secteur agricole ou la lutte contre le gaspillage de la ressource en eau et apportent une dimension transversale au plan d'actions. Il est cependant dommage que les justifications de ces actions soient souvent trop générales, du type «La biodiversité assure notre qualité de vie en nous rendant bien des services. Les enjeux de sa préservation sont majeurs, car il en va de notre avenir ». La description du contexte des fiches action gagnerait à être reprise et les indicateurs complétés afin de bien exposer les liens entre les enjeux de préservation du climat, de la biodiversité et de la ressource en eau.

### **3.5. Limiter les émissions de gaz à effet de serre**

Le plan d'actions participe à limiter les émissions de gaz à effet de serre, cependant seule une fiche action (Action 1.2.1: Maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments publics) présente des objectifs chiffrés de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Comparée à l'objectif stratégique de - 134 kteqCO<sub>2</sub>, l'ambition de réduction de 34 kteqCO<sub>2</sub> de cette fiche action ne permet pas de couvrir les ambitions du territoire. S'il s'entend que la réduction des émissions de GES concerne également les autres secteurs d'activité comme les transports et l'agriculture. Le fait de ne pas afficher d'ambition chiffrée dans les fiches actions dédiées par exemple : 5.1.2 : « Promouvoir les pratiques agricoles limitant les émissions non énergétiques de GES » peut interroger sur les moyens qui seront mis en œuvre pour traduire de façon opérationnelle cette fiche action.

### **3.6. Mobilités**

Le plan d'actions consacre 5 actions à la mobilité et traite les différents leviers potentiels de décarbonation de ce secteur, en proposant l'élaboration d'un plan de mobilité ou en favorisant les modes doux et les transports en commun. Les actions relatives à la mobilité proposent également de réduire le besoin de déplacement vers la ville-centre en favorisant l'économie et le commerce local, ce qui est tout à fait pertinent sur le territoire de la CAMA et correspond à une aspiration de la population.

La circulation autoroutière représente 37 % des consommations énergétiques du territoire et 43 % de ses émissions de GES. Le projet de création d'une station multi énergie (fiche action 4.3.2) correspond au type de mesures susceptibles de favoriser la réduction des émissions issues du transport de transit mais les indicateurs de suivi proposés (Volumes de marchandises du fret par bateau et par le train, etc) ne sont pas les plus pertinents pour évaluer cette action. Des indicateurs relatifs au suivi de l'activité de la station multi énergie auraient été plus adaptés.

### **3.7. Anticiper les impacts du changement climatique**

La thématique de l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique est traitée en lien avec la santé et la prévention. Il en résulte une grande diversité d'actions allant du Programme Alimentaire Territorial à la lutte contre les îlots de chaleur. Les choix du territoire sont pertinents mais la rédaction des fiches actions, notamment certains commentaires donnent l'impression que des versions intermédiaires de travail ont été transmises en lieu et place des versions finalisées. De la même façon une reprise de la formulation des indicateurs de suivi permettra de conforter le côté opérationnel de nombreuses actions de l'axe « adaptation en santé ».

### **3.8. Réduire les émissions de polluants atmosphériques pour améliorer la qualité de l'air**

L'enjeu qualité de l'air est affiché dans le programme d'actions (axe n°3 décliné en 5 orientations page 128) et les fiches actions associées (fiches actions 3.1.1 à 3.3.3). Le regard porté sur la qualité de l'air à l'aide des fiches actions spécifiques « air » positionne la qualité de l'air au même plan que l'énergie ou le climat et marque ainsi la volonté de mise en avant.

Il peut être complété avec :

- la référence à des objectifs chiffrés pour donner de la consistance à ces actions.
- les actions déjà mises en place par les communes ou les plans existants dont le PCAET aurait pu s'inspirer.

La qualité de l'air est présente dans le plan d'actions du PCAET. Cependant une identification précise des résultats attendus permettrait de savoir si le plan permet de remplir les objectifs fixés dans la stratégie et faciliterait ainsi grandement la valorisation et le suivi des actions.

## **4. Évaluation environnementale**

L'évaluation environnementale est conforme aux attendus réglementaires et insiste de façon soutenue sur les effets positifs du plan climat sur l'environnement.

Des points de vigilance sont cependant relevés, principalement liés à la mise en œuvre des actions, comme le développement du solaire photovoltaïque, qui ne doit pas conduire à une artificialisation accrue des sols ou la gestion des opérations de rénovation énergétique, qui ne doivent pas être une source de déchets du bâtiment sans filière de retraitement appropriée.

Des mesures d'évitement ou de réduction sont proposées, mais elles ne sont pas associées à des indicateurs chiffrés ou reliées à ceux des fiches actions. Un effort de relecture sur ce point serait bénéfique afin de renforcer la cohérence entre les différents documents constitutifs du PCAET.

Les références concernant les relations de compatibilité entre les plans et programmes mériteraient d'être revues tant dans l'EES que dans le rapport de diagnostic :

- le PCAET doit être compatible (et non prendre en compte) avec les règles du SRADDET.
- le PLU/PLUi doit être compatible avec le PCAET.
- le PCAET doit prendre en compte le SCOT.

### **4.1. Au regard de la qualité de l'air**

L'impact environnemental des actions sur la qualité de l'air est évalué dans la partie « analyse des effets ». L'évaluation qualitative des effets des actions répond à l'obligation de moyens du PCAET et constitue une bonne base de départ. Elle mérite d'être complétée par une évaluation quantitative pour vérifier, moyennant le choix d'indicateurs pertinents, l'atteinte des objectifs de la stratégie et si besoin ajuster les actions.

L'attention devra être portée sur le choix d'indicateurs pertinents afin de mener à bien l'exercice d'évaluation et de suivi des actions sur l'amélioration de la qualité de l'air.

## 5. Conclusion

Le PCAET de Montélimar Agglomération respecte les attendus réglementaires en matière de diagnostic et propose des orientations stratégiques issues des documents de programmation de niveau supérieur sans pour autant détailler la méthodologie et les choix qui ont conduit le territoire à retenir ces objectifs. Le plan d'actions propose une déclinaison opérationnelle de ces objectifs stratégiques mais gagnerait à aller plus loin dans l'exercice programmatique en fixant des objectifs chiffrés dans les fiches actions. De même, l'enjeu de la qualité de l'air est pris en compte dans le PCAET mais son contenu reste perfectible.

Les éléments ci-dessus mentionnés pourraient malheureusement rendre difficile l'appropriation du PCAET, ainsi que le suivi des actions menées et leur évaluation à mi-parcours.